

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bordeaux, le 30 mars 2022

Présidentielles 2022 : bureau de vote, procuration, numéro national d'électeur

À l'approche des élections présidentielles des dimanches 10 et 24 avril prochains, il convient de rappeler quelques informations utiles :

Vérifiez son bureau de vote

Cette information est inscrite sur la carte électorale à côté de la mention « lieu de vote ». Si la carte électorale n'a pas encore été reçue, il est possible de connaître son bureau de vote grâce au téléservice « *Interroger votre situation électorale* » : <https://www.elections.interieur.gouv.fr/toutes-mes-demarches-electorales/je-trouve-mon-bureau-de-vote>

Donnez procuration

Les citoyens qui ne pourraient se rendre aux urnes le jour du scrutin ont la possibilité de donner procuration. Aussi, depuis le 1er janvier 2022, il est possible de donner procuration à un électeur qui ne vote pas dans la même commune. Il devra cependant se rendre dans le bureau de vote de l'émetteur de la procuration pour voter à sa place. Pour établir une procuration, il est nécessaire de connaître et renseigner son numéro national d'électeur (NNE) ainsi que celui de la personne à qui on donne procuration.

- Soit en faisant une demande en ligne <https://www.elections.interieur.gouv.fr/>, qu'il conviendra ensuite de valider dans un commissariat de police, une brigade de gendarmerie ou un consulat.

- Soit en se rendant directement dans un commissariat de police, une brigade de gendarmerie, un consulat ou un tribunal judiciaire afin de compléter un formulaire.

Un justificatif d'identité sera demandé lors de ces démarches,

Le numéro national d'électeur est le moyen le plus fiable d'identifier un électeur parmi 48 millions de personnes. Ce numéro est permanent même en cas de changement de commune d'inscription. Il comporte le plus souvent 8 à 9 chiffres et se trouve à l'intérieur de la carte électorale ou en ligne grâce au téléservice « *Interroger votre situation électorale* » <https://www.elections.interieur.gouv.fr/toutes-mes-demarches-electorales/procuration-je-trouve-mon-numero-national-delecteur>.

Plus d'information sur : <https://www.elections.interieur.gouv.fr/toutes-mes-demarches-electorales>